



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

à 20 heures.

Date de Convocation	04/04/2024
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15
Nombre de membres présents	11
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Adopté en séance du 12 juin 2024

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Catherine BOURGEOIS, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédérick HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Jacques MARTIN-VERDIÈRE. Laurent CARITEY

Absent(e)s excusé(e)s : Aline BOUILLLOT pouvoir à Isabelle BOUCLANS, Agnès BRIAND pouvoir à Jacques MARTIN VERDIERE, Virginie JURET pouvoir à Sandrine DESNOYERS, Brigitte SEITZ pouvoir à Christian KITA.

A été nommée secrétaire de séance : **Catherine BOURGEOIS**

Le Référént Départemental de la sureté et le Maréchal Logis Chef NICOLAS de la Gendarmerie de PESMES ont donné un exposé sur le système de vidéoprotection. Un diagnostic pour déterminer les caméras nécessaires peut être complété, et des conseils à propos de la sécurité en ville peuvent être obtenus gratuitement auprès du référent, spécialisé dans ces questions.

Le compte rendu du CM du 13/03/2024 est adopté à l'unanimité.

Trois dossiers sont rajoutés à l'ordre du jour et acceptés à l'unanimité :

1) LANCEMENT CONSULTATION REPARATION TOIT FORGES :

Le Maire indique avoir reçu un devis pour la toiture du musée des Forges qui doit être rénovée par suite de l'affaissement du marteau-pilon qui y était attaché. Compte tenu du montant du devis (dépassement des 50.000 €) il y a lieu de lancer une consultation d'entreprises. Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour lancer cette consultation. **Accepté à l'unanimité.**

2) LA CONVENTION V'ILE ART 2024 :

Maryse MOUGEL, Adjointe, indique que cette convention est identique à celle de 2023 avec quelques petits changements. Christian KITA indique qu'il a été omis dans cette convention de nouer la relation avec les jeunes Pesmois qui pourraient s'impliquer en exposant. Il l'avait pourtant indiqué à deux reprises. Jacques MARTIN-VERDIERE émet une observation en indiquant que 2500 € ce n'est pas une somme trop élevée et que les artistes n'exposent pas leurs œuvres gratuitement. **Accepté à la majorité (1 contre Jean-Pierre COURIOL et 1 abstention Dominique MAURICE).**

3) DEMANDE DE SUBVENTION FNADT 2024 FRANCE SERVICES :

Pour bénéficier d'une aide de 35.000 €, la demande de subvention doit être déposée avant le 30 avril sur une plateforme dématérialisée. **Accepté à l'unanimité.**

RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE PLUi JURA NORD :

Le Maire fait le point sur l'enquête publique du PLUi Jura Nord pour la partie qui concerne la zone des « 4 fesses ». Elle ne prend pas acte des arguments développés. Il indique que la conclusion du commissaire enquêteur est exagérée, immodérée et surréaliste pour la commune de Pesmes. Il demande l'accord du Conseil pour consulter un avocat afin de revoir cette conclusion. Christian KITA, Adjoint, a fait une analyse des textes et pour lui le rapport de l'enquête est orienté et tendancieux dans le fond et dans la forme. Selon la loi, le Commissaire Enquêteur n'est pas un expert et doit être totalement impartial dans son jugement.

Il demande une intervention du Maire auprès du Préfet de Haute Saône et du Préfet de la région. Il suggère d'attaquer la décision et le rapport du Commissaire Enquêteur dans sa forme. Il soulève l'urgence de solliciter un avocat pour avoir son avis.

Catherine BOURGEOIS rappelle que quand elle s'est déplacée à Montmirey la Ville le Commissaire Enquêteur n'a pas voulu prendre ses observations et cela devant témoins.

Jacques MARTIN-VERDIERE préconise d'accélérer les choses à propos de notre zone artisanale sur la route de Broye et faire savoir aux artisans que des terrains sont disponibles. Il demande que la Communauté de Communes du Val de Gray fasse le nécessaire, il trouve que cette dernière ne s'intéresse pas assez à PESMES. Christian KITA indique que le dossier avance et des demandes existent pour notre zone artisanale. Il souhaite par ailleurs inviter les forces vives de l'économie locale (commerçants et artisans) pour réagir ensemble. En conclusion, le Conseil demande qu'une délibération soit prise afin d'indiquer qu'il s'étonne de l'avis du Commissaire Enquêteur, qu'il réitère sa position par rapport à la zone des « 4 fesses » et qu'il sollicite la consultation d'un avocat. **Accepté à l'unanimité.**

4) VOTE DES TAUX :

Le Maire rappelle que les bases des taxes sont décidées par l'Etat et que seuls les taux sont votés par le Conseil Municipal. Jean-Pierre COURIOL, Adjoint, indique que les taux proposés sont ceux de l'année dernière. Jacques MARTIN-VERDIERE rappelle une augmentation de 14,95 % des bases pour les administrés sur les 3 dernières années. Pour cette année, les taux du foncier sont maintenus : 47,58 % bâti, 31,85% non bâti et la taxe d'habitation est de 10,36 % pour les résidences secondaires et les logements vacants. Le Maire rappelle que la situation de PESMES et les investissements prévus ne permettent pas une diminution des taux. Le Conseil Municipal, décide d'approuver le maintien des taux. **Accepté à l'unanimité.**

5) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Isabelle BOUCLANS, Adjointe, donne la liste des subventions. Les montants sont reconduits sauf une modification pour : l'Amicale de l'école (5 classes donc 100 € chacune, soit 500 € au lieu de 420 €) ; HANDY HUP (ADAPEI) : arrondi à 100 € au lieu de 50 €. Cette année, de nouvelles demandes : AZEUTOPIA qui bénéficiera de 100 €, une demande exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'achat d'un drapeau à l'effigie du CPI qui revient à 1200 € soit 600 € subventionnés par la commune et enfin une demande du club de rugby d'Auxonne dont 4 enfants de Pesmes sont concernés avec une participation de 80 € soit 20 € par enfants. Elle rappelle que la commission a étudié toutes les demandes de subventions et les montants pourront être réajustés par la suite si besoin. Le Conseil Municipal vote les subventions. (Jacques MARTIN-VERDIERE et Laurent CARITEY ne participent pas au vote). **Accepté à l'unanimité.**

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Maire émet quelques réflexions sur ce budget et indique entre autres que globalement la marge de la commune est très serrée si l'on respecte le budget. En commission finances, Jean-Pierre COURIOL avait présenté le budget primitif. Ce dernier est présenté par chapitres et à l'équilibre en fonctionnement à 1.297.383, 60 € et en investissement à 867.095, 93 €. Jacques MARTIN-VERDIERE demande quelques explications sur certains articles ainsi que sur le montant de la participation de la commune au SIVOSEP. Le Maire en profite pour remercier Maryse, Isabelle et Aline pour leur travail et la maîtrise des dépenses pour les fêtes et cérémonies. Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024. **Accepté à l'unanimité.**

7) MEDIATHEQUE- MAISON DES SERVICES :

Maryse MOUGEL, Adjointe, informe que le dossier est actuellement en étude par les partenaires institutionnels. Le plan de financement commence à se dessiner avec la confirmation de l'aide de la DRAC. Il faut donc voter sur les montants accordés. Le Maire donne lecture du plan de financement :

- Montant des travaux	:	1.203.050,00 € HT
- Subvention DETR (18.75 %)	:	243.670, 00 €
- Subvention REGION : (26.88 %)	:	349.165, 00 €
- Subvention PACT 2 (5.39 %)	:	70.000, 00 €
- Subvention DRAC (28.98 %)	:	376.600, 00 €

Le financement total est environ à hauteur de 80%

Le Conseil Municipal donne son accord. **Accepté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe que des travaux ont eu lieu sur la toiture de la Maison Pour Tous par suite des dernières intempéries. Il indique qu'un certain nombre de tuiles repérées par l'entreprise en charge des travaux sont endommagées et à changer. Le devis présenté est de 9.900 € ttc. Le Maire préconise de réaliser ces travaux pendant que la grue est en place afin d'éviter un surcout si on la fait revenir. Le Conseil Municipal donne son accord.

- Le Maire qui a participé à l'assemblée générale de l'AFAF (association foncière) informe que plusieurs chemins fonciers seront remis en état pour un cout d'environ 40.000 €.

- Jacques MARTIN-VERDIERE : demande où en est le dossier du camping ? Le Maire lui répond que la société Onycamp a été sélectionnée et que l'ouverture aura lieu du 22 avril au 29 septembre. La base nautique est en attente pour l'instant. Elle a été saccagée. Des réparations seront réalisées prochainement. En ce qui concerne la base nautique Jacques MARTIN-VERDIERE demande que la Communauté de Communes réponde à la Captivante par rapport au dossier qu'elle a envoyé en février 2023 et pour lequel elle n'a pas de réponse. Il ajoute également qu'en ce qui concerne le dossier des « Voies Douces » cela traîne aussi. Le Maire indique ne pas avoir eu de copie du dossier de la Captivante en Mairie.

- Laurent CARITEY : s'étonne de la façon dont ont été coupés les arbres dans le jardin Bernard Joly. Le Maire n'est pas au courant, il se renseigne.

- Dominique MAURICE : évoque le problème de la sécurité routière rue Vanoise ainsi qu'au passage piéton devant le restaurant route de Dole. Il évoque la possibilité de mettre des ralentisseurs. Il demande que des panneaux « attention aux chevaux » ainsi qu'une limitation de la vitesse à 70 kms/h soient installés route de Chaumerenne. Il demande la possibilité de faire nettoyer la rue Vanoise (herbes...).

La Séance est levée à 23 h 45.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,


Frédéric HENNING